

N° Convocation : EF_MG5_0593

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025 -SESSION 1-**

Etablissement : Faculté de Médecine Générale

Filière : Médecine Générale

Semestre : S10

Cher (e) étudiant (e),

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre **10** de La Faculté Abulcasis **Faculté de Médecine Générale** qui auront lieu du **10 au 25 juin 2025** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Salle : Salle 4
- Emplacement : 12

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves munis(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : IBRAHIMI Zeyad Tareq
- N° d'inscription : INS-FMA00021807/2024
- CIN/Passeport : G773179

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Gynécologie-Obstétrique	16/06/2025	12H00
2	Dermatologie	18/06/2025	12H00
3	Endocrinologie Diabetologie	18/06/2025	12H00
4	Oncologie - Hematologie	20/06/2025	12H00
5	Stage Clinique 26 : Pédiatrie II	23/06/2025	12H00
6	Stage Clinique 27 : Gynécologie Obstétrique II	23/06/2025	12H00
7	Stage Clinique 24 : Médecine Générale II	25/06/2025	12H00
8	Stage Clinique 25 : Chirurgie Générale II	25/06/2025	12H00

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens